



# Extraits de PV d'Instances

**FO**  
la force syndicale

## Bilan 2 mandats : Rétrospective de nos positions (CT & CST)

Expertise, Présence et Défense des Agents (2019-2025)

Syndicat Force Ouvrière - Région Hauts-de-France

**FO**  
la force syndicale

## Une ligne de conduite claire

Signer quand on gagne, s'opposer quand on perd.

 <p><b>Avancées concrètes (Primes, Emploi) VOTE POUR</b></p>	 <p><b>Injustices &amp; Reculs (RI, Moyens, Santé) VOTE CONTRE</b></p>
---	--

Notre méthode : Une analyse technique précise de chaque dossier pour maximiser vos droits.



**FO : L'unique force syndicale qui sécurise et défend vos droits**



### **BÂTIR L'AVENIR**

CST du 09/10/2023 – Déprécarisation des contractuels

#### **Vote POUR**

- Seul syndicat à assumer ce vote favorable (les autres organisations ayant refusé de se positionner).
- Sécurisation immédiate de la situation des agents régionaux grâce à des propositions constructives.
- Bilan : Fin de la précarité et avis favorable de la Région qui a suivi la position de FO.



### **PROTÉGER LES ACQUIS**

CST du 28/04/2025 – Plan « TOUS APTEs »  
(Lutte contre l'absentéisme)

#### **Vote CONTRE**

- Rejet catégorique d'un plan aux contours flous et coercitifs (multiplication des contrôles médicaux).
- Refus de cautionner des actions de rigueur supplémentaires et injustifiées.
- Défense acharnée des salariés face à la baisse de l'indemnisation des arrêts maladie (passée à 90 %).

**Des actes, pas de postures. FO agit sur tous les fronts pour votre protection.**



Région  
Hauts-de-France

# **COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL**

## **DU 9 OCTOBRE 2023**

### III-3 – Bilan intermédiaire des déprécarisations 2023

**Mme FOURÉ.** - Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. WAVRANT (FO).** - FO est depuis toujours favorable à la déprécarisation des contractuels. Je vous rappelle les positions de FO en CT du 15 février 2021.

Nous étions favorables parce que cela apportait une rationalisation des déprécarisations et une plus large déprécarisation des agents contractuels en Région Hauts-de-France.

Le dispositif adopté avait été conforme aux nombreuses propositions constructives, et évitait les écueils de critères proposés par certains participants aux groupes de travail, qui pouvaient aboutir soit à des discriminations fondées sur l'âge, clairement, soit à des fausses déclarations pour les agents. Il était même proposé de déclarer la situation conjugale. FO avait validé à l'époque ce dispositif essentiellement en raison de la transparence dans les critères retenus. Nous avons été d'ailleurs la seule organisation syndicale à être favorable au dispositif des déprécarisations qui avait été suivi par l'exécutif régional.

Aujourd'hui, nous sommes dans la même lignée, contre la précarisation et pour la sécurisation de la situation des agents régionaux. Les obstacles matériels pour candidater doivent être levés. Certains agents continuent de vouloir postuler par courrier. Ce choix doit leur être laissé. Enfin, au titre des propositions, la révision des critères pourrait également amener à réduire la durée d'ancienneté des contractuels actuellement de deux ans, pour permettre d'atteindre les objectifs de plus larges déprécarisations. Je vous remercie.



**COMITÉ TECHNIQUE**

**DU 15 FÉVRIER 2021**

**En visioconférence**

## II-7 – Dispositif de déprécarisation

**M. WAVRANT (FO).**- Force Ouvrière avait fait une revendication en groupe de travail, Mme DUMOULIN doit s'en rappeler probablement. Il nous a été répondu que, légalement, ce n'était pas possible parce que cela ne permettait pas aux titulaires de postuler. Ce serait beaucoup plus pratique pour les contractuels, donc il serait intéressant de voir s'il n'y a pas une solution à trouver par rapport aux contractuels sur les bourses à l'emploi.

De manière plus générale, concernant ce dispositif de précarisation, Force Ouvrière est favorable à une plus grande rationalisation des déprécarisations et surtout à une plus large déprécarisation des agents contractuels en Région Hauts-de-France. Le dispositif adopté est conforme aux échanges et nombreuses propositions constructives que nous avons formulées durant les groupes de travail.

Ce dispositif évite des écueils de critères proposés par certains participants au groupe de travail qui s'avéraient très clairement en pratique, soit discriminatoires et répréhensibles à ce titre, soit sujets à fausse déclaration et sans aucun moyen réel de contrôle.

Force Ouvrière valide donc ce dispositif essentiellement en raison de la transparence dans les critères retenus. Nous demandons qu'une communication la plus large soit faite, notamment par les référents RH, sur ce dispositif, y compris, le cas échéant, en prévoyant des réunions d'information au plus près des agents des lycées.

Force Ouvrière reste dans la même lignée, d'ailleurs sur tout le Comité technique, contre la précarisation, pour la sécurisation de la situation des agents régionaux. Notre vote sera donc favorable.

VOTE	CGT 5	CFDT 4	FA 3	UNSA 1	FO 1	SUD 1	TOTAL
POUR					1		1
CONTRE							
ABSTENTION	5	4	3	1		1	14
NPPPV							

Collège des représentants du personnel : 15

*Avis favorable.*

### Explications de vote :

**FO** vote pour car elle est : « *CONTRE la précarisation, POUR la sécurisation de la situation des agents régionaux* ».

**M. WAVRANT (FO).**- Si je peux ajouter dans la position de vote pour que ce ne soit pas oublié pour le compte rendu, Force Ouvrière est contre la précarisation et pour la sécurisation de la situation des agents régionaux. À titre d'illustration, vous indiquez la grosse différence que cela engendre pour les agents de passer, sur leur fiche de paie, de contractuel à faisant partie de la collectivité à un moment en tant que titulaire.

Cela leur permet, pour certains, de négocier des crédits auprès de la banque, par exemple pour acheter un véhicule et venir au travail. Ce sont des réalités que l'on rencontre sur le terrain.

- **Dispositif de déprécarisation**

*Avis rendu : favorable*

*1 voix pour – 14 voix abstention*

L'autorité territoriale a décidé de donner une suite favorable à ce dossier. Le Directeur général des services est chargé de mettre en œuvre les décisions d'application correspondantes.